

PRÉVENTION des SINISTRES

V.03.2026

DÉGÂTS DES EAUX

Fermez le robinet d'alimentation en eau de votre logement si vous partez pour plusieurs jours, **car il peut y avoir un risque d'inondation chez vous ou chez vos voisins.**

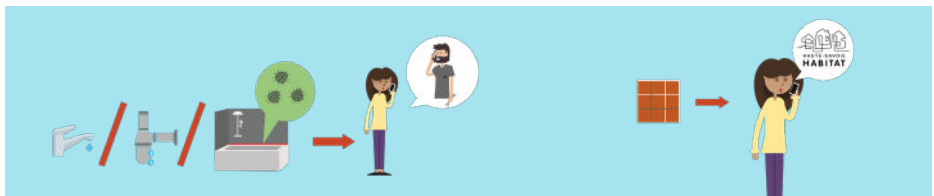


Ne jetez pas d'huile de cuisson dans votre évier ou dans vos WC, **car l'huile se fige et peut créer un bouchon dans votre canalisation.**

Évitez les robinets auto-perceurs, **car ils présentent un risque élevé de fuite si le montage n'est pas étanche.**

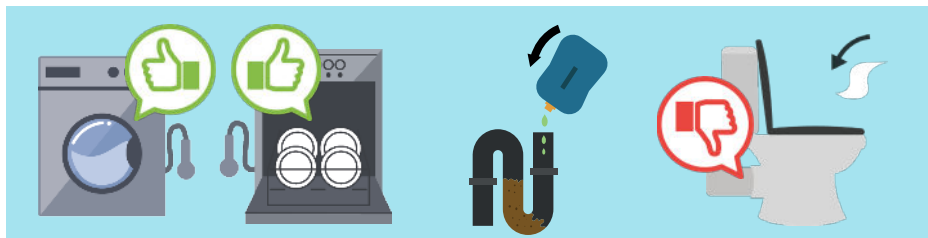


En cas de fuite sur vos robinets ou siphons, ou lorsque vos joints sont moisissés ou décollés, contactez le prestataire robinetterie qui intervient sur votre site. En cas d'absence de joints ou si vos carreaux se décollent, avertissez le bailleur.



Vérifiez vos raccordements lave-linge et lave-vaisselle pour prévenir des fuites. De nombreux dégâts des eaux sont liés à des joints défectueux ou manquants.

Entretenez régulièrement vos canalisations afin d'éviter la formation de bouchons et ne jetez pas de lingettes, produits hygiéniques ou autres objets dans les toilettes. Il y a un risque de refoulement dans votre logement.



INCENDIES

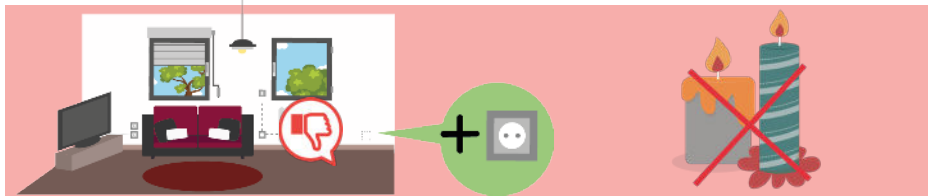
Rangez les produits inflammables loin des sources de chaleur, car ils représentent un risque d'incendie au contact d'une flamme.

N'accumulez pas les branchements sur les multiprises car les surcharges électriques sont sources de nombreux sinistres.



N'installez pas de lignes électriques supplémentaires dans votre logement car cela représente un risque d'électrocution et d'incendie si l'installation n'est pas conforme aux règles de sécurité.

Ne laissez jamais une bougie allumée sans surveillance.

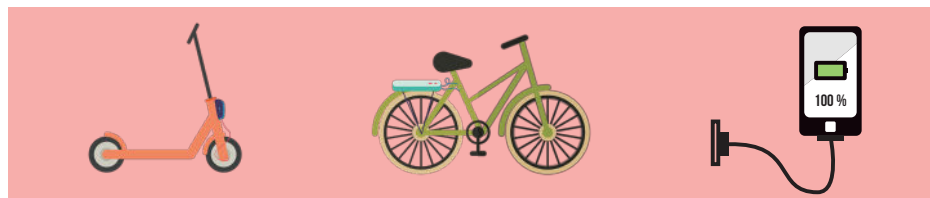


Gardez toujours les briquets et les allumettes hors de portée des enfants car ils représentent un risque de brûlure et d'incendie.

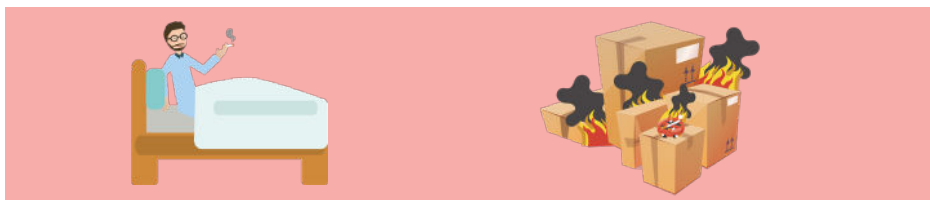
Ne laissez pas de casseroles ou friteuses sans surveillance pendant la cuisson car l'huile s'enflamme sous l'action de la forte chaleur.



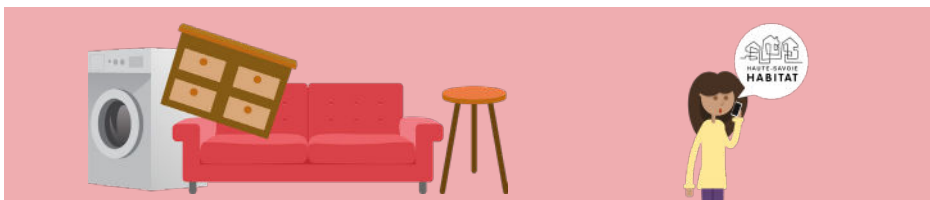
Les batteries au lithium sont la cause d'un grand nombre d'incendie. Elles peuvent exploser de manière imprévisible et violente. Ne laissez jamais votre chargeur branché sur votre téléphone/trottinette/vélo électrique sans surveillance car le chargeur peut s'échauffer et provoquer un départ de feu.



Vérifiez que les cigarettes soient toujours éteintes lorsque vous videz les cendriers ainsi que les bougies et ne fumez pas au lit. Le risque d'incendie est élevé quand les cigarettes et bougies sont encore incandescentes.



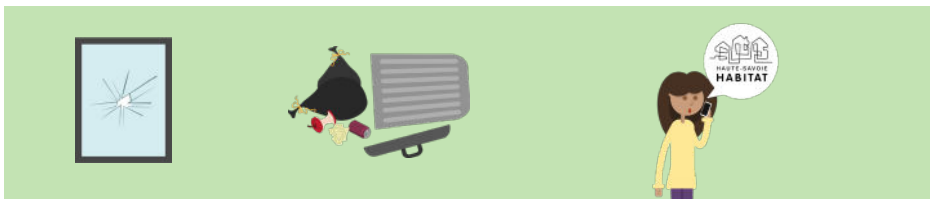
Ne stockez aucun encombrant sur votre balcon, dans les parties communes ou aux abords de votre résidence car cela augmente les risques de départ de feu (à déposer en déchetterie). N'hésitez pas à informer Haute-Savoie HABITAT si vous en constatez la présence.



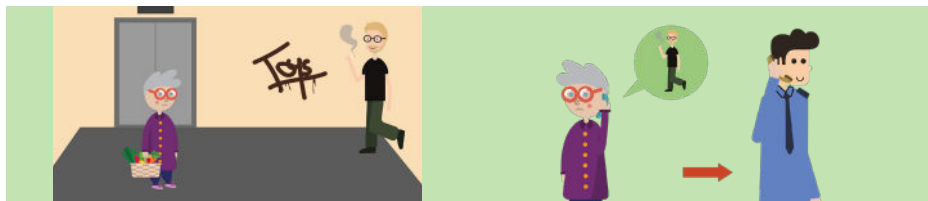
VANDALISME



Informez Haute-Savoie HABITAT si vous constatez des actes de vandalisme dans votre immeuble, afin que le bailleur puisse faire intervenir en urgence ses prestataires (électricien, ascensoriste,...)



En cas de squat dans les parties communes de votre résidence, contactez immédiatement les services de police et informez Haute-Savoie HABITAT.



Ne laissez pas des personnes que vous ne connaissez pas rentrer dans votre résidence, car cela présente un risque de nuisances, de dégradations et de squats.



RESTONS PRUDENTS !

